

L'excellence française en matière de gestion d'aires protégées récompensée à l'international

Communiqué de presse – 27 septembre 2024

9 espaces naturels français lauréats en 2024 de la Liste verte des aires protégées de l'UICN

Au cours du congrès, les **gestionnaires de neuf espaces naturels français se sont vu remettre leur diplôme du label « Liste verte des aires protégées de l'UICN » célébrant leurs résultats en matière de conservation**. Les sites récompensés font partie du réseau de la Liste verte des aires protégées de l'UICN, qui fête ses 10 ans cette année. **Ce label international a pour but de récompenser les espaces naturels efficacement gérés**. La France est le pays qui compte le plus grand nombre de sites labellisés dans la Liste verte internationale, avec **24 sites français au total**. Pour poursuivre la dynamique, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a annoncé la candidature du Parc naturel de la mer de Corail, l'une des plus grandes aires marines protégées du monde, à la Liste verte des aires protégées de l'UICN.

La cérémonie était présidée par **Maud Lelièvre**, présidente du Comité français de l'UICN, **Trevor Sandwith**, directeur du centre de la conservation à l'UICN et **Jean-Philippe Siblet**, président du Groupe d'experts Liste verte du Comité français de l'UICN. **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, a remis les diplômes aux différents lauréats, et déclaré vouloir porter une politique ambitieuse en matière de préservation de la biodiversité.

Des sites modèles en termes de gestion d'espaces naturels

Ces résultats témoignent de **la qualité de gestion de ces aires protégées françaises**, qui apportent des résultats concrets et durables pour la préservation des espèces et des milieux naturels, grâce à l'implication forte de gestionnaires engagés.

« *Ce nouveau site lauréat et les 8 renouvellements de labels décernés par l'UICN confirme que la France est au rendez-vous de l'efficacité de gestion de ses aires protégées* », déclare Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'UICN. « *Le Comité français de l'UICN poursuit son travail de déploiement de la Liste verte en accompagnant d'autres espaces naturels en France, afin de préserver la biodiversité de notre pays* », souligne quant à lui Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. Il ajoute que « *La France est le pays qui compte le plus grand nombre de sites labellisés dans la Liste verte internationale, avec 24 sites français au total. Cela témoigne de l'implication forte des gestionnaires français d'aires protégées et de la qualité de leur travail, qui sont récompensées à travers cette labellisation internationale* ».

Une réponse à des objectifs nationaux et internationaux

Le Comité français de l'UICN accompagne les candidatures françaises pour l'obtention de la labellisation « Liste verte des aires protégées et conservées ». Cette démarche répond au **Cadre mondial de la biodiversité** adopté lors de la COP15 Biodiversité de Montréal en 2022. La cible 3 de ce cadre mondial fixe comme objectif de **protéger 30% des terres et des mers de la planète d'ici 2030, grâce aux aires protégées et conservées, et de garantir leur bonne gestion**. Il s'agit donc d'une cible **quantitative et qualitative**. La Liste verte des aires protégées fait partie des indicateurs que les Etats peuvent mobiliser pour renseigner la bonne gestion de leurs aires protégées dans le cadre de l'atteinte de cette cible 3.

Qu'est-ce que la Liste verte et à quoi sert-elle ?

La Liste verte est à la fois : **un standard de qualité** de la gestion des aires protégées et conservées ; **un label international** reconnaissant l'atteinte de ce standard de qualité ; et **un réseau de professionnels** de la conservation de la nature engagés dans une démarche d'amélioration des réseaux d'aires protégées. Le standard de la Liste verte s'appuie sur quatre piliers : une bonne gouvernance, une conception et une planification solides, une gestion efficace et une conservation réussie. Lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs, la Liste verte constitue désormais **une référence mondiale** pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. En France, elle est déployée par le Programme aires protégées du Comité français de l'UICN et par un groupe d'experts dédié : le Groupe d'experts français de la Liste verte (GELIV).

Jean-Philippe Siblet, qui le préside, souligne : « *Ces résultats sont aussi dus au dynamisme du Groupe d'experts français de la Liste verte et à l'équipe salariée qui les facilitent. L'expertise et le dévouement de ses experts sont indispensables au déploiement de l'outil Liste verte en France. Au-delà de la labellisation, le groupe promeut la mise en place d'outils de mutualisation entre les acteurs des espaces labellisés y compris à l'échelle de la francophonie et à l'international* ».

Plus d'informations

- La publication [lessentiel-de-la-liste-verte.pdf \(uicn.fr\)](#) (2023)
- [le-guide-du-candidat-a-la-liste-verte-de-luicn.pdf](#) (2023)
- La carte interactive et les pages dédiées à la Liste verte des aires protégées sur le site Internet du Comité français de l'UICN, mettant en valeur les sites français labellisés (comprenant des photographies et des vidéos de présentation) : [La Liste verte des aires protégées - UICN France](#)



© Fabien Kufel

Le programme de la Liste verte des aires protégées et conservées du Comité français de l'UICN bénéficie du soutien financier de l'Office français de la biodiversité et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



CONTACT

Camille Aspar

Chargée de communication

camille.aspar@uicn.fr / 07 48 12 31 99